

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

M.R.C. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

Avis public d'entrée en vigueur du règlement #7-2024

Est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière en conformité avec le code municipal que :

À la séance régulière du 10^{ième} jour de décembre 2024, le conseil de la municipalité de Saint- Marc-sur-Richelieu a homologué le règlement #7-2024.

Règlement décrétant un programme de mise aux normes des installations septiques

Copie dudit règlement est disponible pour consultation à la municipalité de Saint-Marcsur-Richelieu, durant les heures de bureau.

Donné à Saint-Marc-sur Richelieu, le 11 ième jour de décembre 2024.

Sylvie Burelle

Directrice générale et greffière-trésorière